

### CHIFFRES CLÉS

- 575** contrôles de la DDTM (droits de visite)
- 312** PV d'infraction à l'urbanisme dressés par les agents assermentés de la DDTM et transmis au parquet
- 62** condamnations prononcées pour des faits de cabanisation
- 66%** des condamnations prononcées ont été assorties d'une mesure de remise en état sous astreinte
- 61%** taux d'exécution des mesures de remise en état ordonnées par les juges depuis 2012
- 19** remises en état des lieux dont **0** démolition d'office
- 37** titres d'astreinte pénale émis à l'encontre des délinquants n'ayant pas satisfait leur obligation pour 662 205€

### La charte départementale de lutte contre la cabanisation

La charte a été signée par le préfet, le procureur général et les 1ères communes le 18/12/2008.

**54 communes** sont signataires en 2022 et de nombreux partenaires engagés

- maillage de compétences
- actions coordonnées et partagées
- **élu** = acteur de 1er rang

### La cabanisation

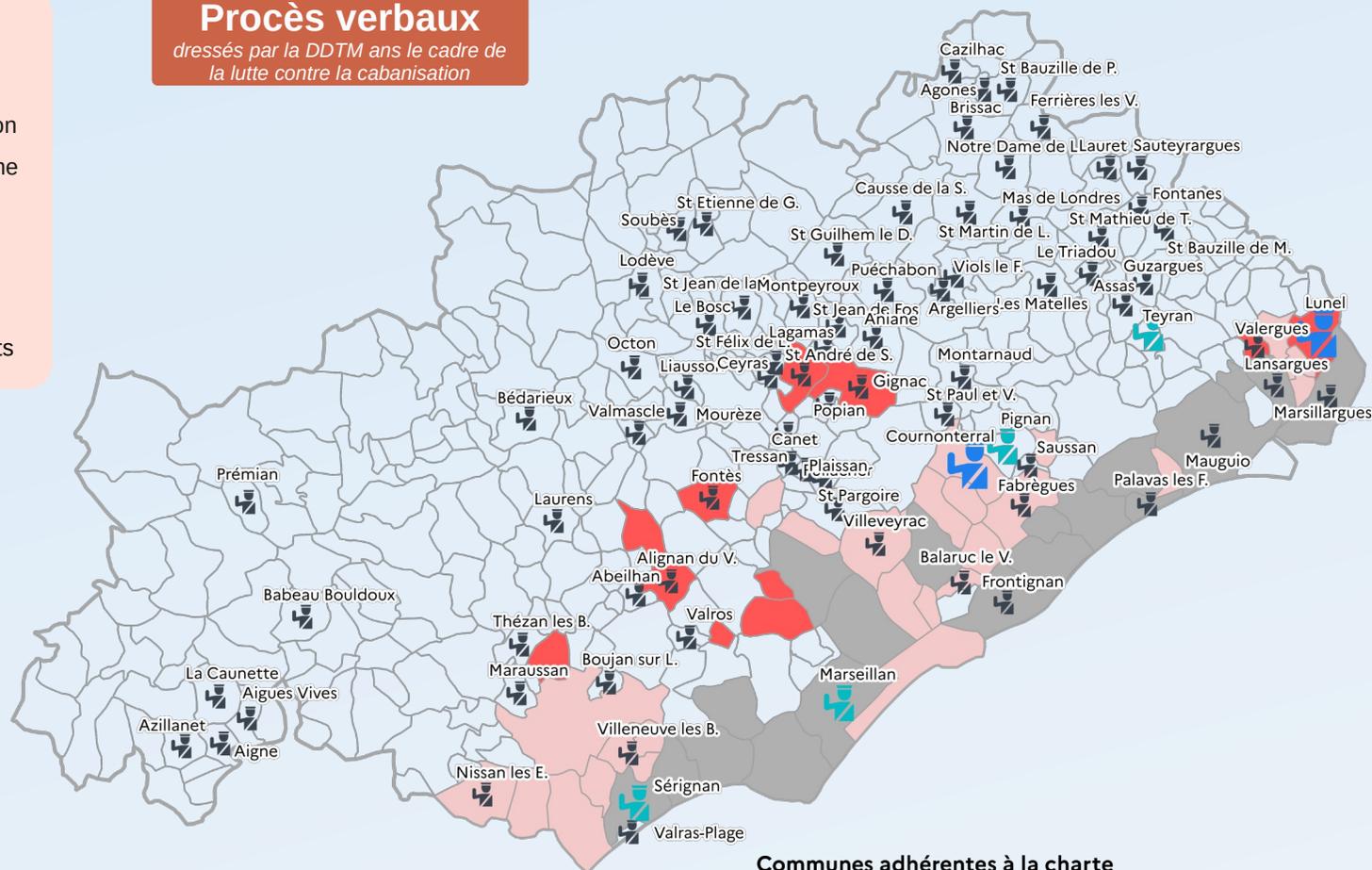
La cabanisation consiste en l'implantation sans autorisation de **constructions ou d'installations diverses**, occupées épisodiquement ou de façon permanente, le plus **souvent dans des zones inconstructibles**.

### Ce qu'il faut retenir pour 2022

- **2 opérations « coup de poing »** conduites à Sérignan et à Teyran par les services de vigilance territoriale de la DDTM.
- **3 sessions de formation** sous forme de webinaire (+ de 150 élus présents) : PV, AIT, astreintes administratives.
- **Envoi de fiches de signalement de constructions suspectes** (issues de la détection logiciel de surveillance Aigle) à toutes les communes pour vérification et contrôle.
- **Formation de 14 communes supplémentaires** au logiciel LUCCA de rédaction en ligne de procès verbaux (PV).
- **Élaboration en partenariat** avec la chambre des notaires d'une **plaquette de communication "se renseigner avant d'acheter en zone agricole ou naturelle"**.

### Procès verbaux

dressés par la DDTM ans le cadre de la lutte contre la cabanisation



### Communes adhérentes à la charte

- 19 communes signataires en 2008
- 24 communes signataires entre 2009-2020
- 11 communes signataires en 2021
- Non adhérentes

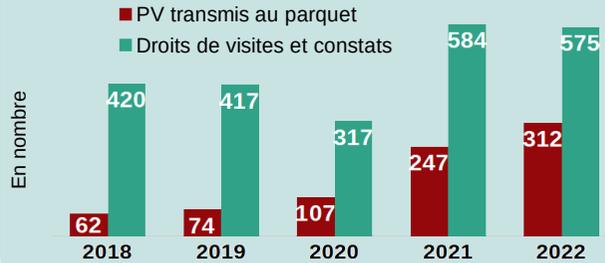
### Nombre de PV transmis au parquet par la DDTM en 2022

- ✚ De 1 à 9 PV
- ✚ De 10 à 20 PV
- ✚ Plus de 20 PV

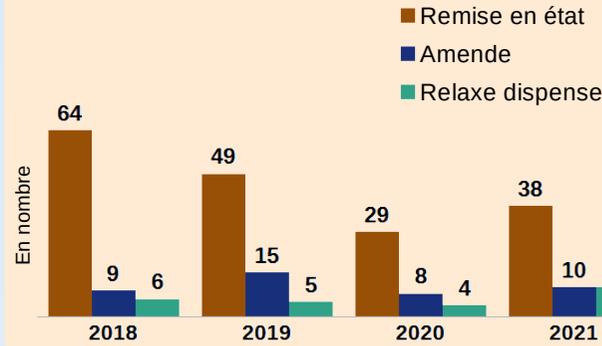


### Vigilance territoriale

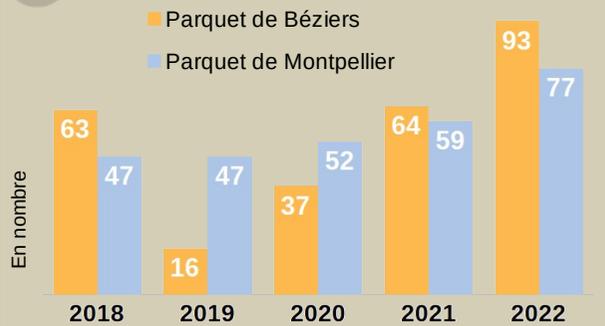
Les services territoriaux de la DDTM interviennent en appui des collectivités locales et le cas échéant en substitution pour le contrôle, la recherche et la constatation d'infractions.



### 62 condamnations



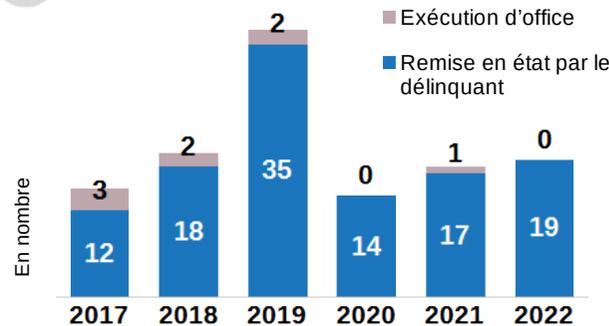
### 170 saisines du parquet\*



\* C'est à dire les demandes du parquet à la DDTM d'avis juridiques dans le cadre d'affaire de cabanisation. Les infractions à l'urbanisme en zone urbaine ne sont pas comptabilisées.



### 19 remises en état des lieux\*



\*Après décision de justice, à noter que de nombreux contrevenants remettent en état spontanément ou comme suite à une décision pénale.

## PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

